

Conseil d'administration du 16 juin 2025 avec les délégations

Présentes : conseil d'administration, Blandine DADILLON, Natacha FRENKEL, Morgane PIETERS, Louise ROUILLÉ.
Délégations : Auvergne-Rhône-Alpes : Tessa PIRILLO et Natacha AKIN ; Centre Val-de-Loire : Manon JOUBERT ; Occitanie : Corinne AUTHIER-ATHANASE ; Pays de la Loire : Aurélie TERRAL DREANO et Marie-Flore LEVOIR.
Invité : Augustin Laforêt, conservateur-restaurateur.
Excusées : Chloé BARLE, Clémentine BOLLARD, Anaïs DIEZ, Émilie DOMINEY, Ash DUPUIS, Pauline ELIE, Eléonore KISSEL, Patricia LECLERC, Marjorie MAQUEDA, Amélie MÉTHIVIER

I. Reconnaissance de la profession

National

Législation / réglementation

- **Titre protégé**

Le dossier s'est recentré sur une démarche en direction du Sénat.

II. Actualités des délégations régionales

Centre Val de Loire

- **Communication conseil d'administration et délégations régionales**

M. Joubert a noté qu'elle n'avait pas eu de réponse du conseil d'administration sur ses dernières demandes. Elle attendait notamment pour se positionner par rapport à la rencontre régionale vendredi (1^{re} rencontre des adhérents de la région, avec des interlocuteurs locaux, visite d'un chantier de collections)... La région Pays de la Loire organise également une réunion le 27 juin 2025.

Il lui semble qu'il faudrait rediscuter les termes du livret du délégué et elle soumet cette problématique au conseil d'administration :

Transmission à l'avance (15 jours minimum) à la FFCR (Camille + référent délégations régionales) des dates des réunions régionales.

Il existe un agenda partagé en ligne, où les délégations peuvent retrouver les événements et rendez-vous importants, elles peuvent également y inscrire les leurs.

La FFCR tiendra sur le site un calendrier des différentes réunions régionales, consultable par tous les membres, qui peuvent venir assister à ces réunions même s'ils ne sont pas situés dans la région, en prévenant la délégation en amont pour des raisons logistiques. Cela permet notamment aux membres de participer à l'activité de la FFCR dans des régions limitrophes où ils peuvent également travailler.

L. Rouillé : pourrait-on envisager une différence entre se réunir localement et faire une journée ouverte à tous ? M. Joubert a trouvé cette solution pour que les adhérents de la région acceptent de se déplacer, pour la région et c'est la première fois qu'elle arrive à réunir tout ce monde. L'objectif est de créer une cohésion, une dynamique de région, c'est différent de l'organiser un événement.

M.-F. Levoir (Pays de la Loire) : la région a prévu une visite de musée. La délégation a le problème inverse (beaucoup d'annulations de dernière minute).

T. Pirillo : La région ARA a proposé plusieurs événements à l'ensemble des adhérents l'an dernier. Cela ne les dérange pas du tout de le faire. Pour le moment ils n'ont pas eu de demandes de collègues autres régions.

N. Akin : il est possible d'ouvrir d'abord à la région, de signaler qu'il y a un nombre de places limitées et d'ouvrir ensuite 15 jours avant, au reste des adhérents qui pourraient être intéressés. S'il n'y a plus de place, il est possible de communiquer et de dire qu'il n'y a plus de place.

M. Pieters : on pourra communiquer *a posteriori* sur ces 2 événements, c'est important que ce soit visible de toute façon. Pour ce qui concerne la communication, il est préférable de communiquer le plus possible pour valoriser et également encourager les initiatives.

Pour faciliter la communication, il serait plus facile d'utiliser le calendrier partagé, d'utiliser un outil qui facilite la tâche, les e-mails ça ne paraît pas le meilleur moyen. O

De manière générale, M. Joubert trouve qu'il y a peu de communication entre le conseil d'administration et les délégations, et également entre les délégations. Il n'est pas question de critiquer, d'autant qu'elle sait ce que c'est que d'être au conseil d'administration, mais d'envisager cette question qui se pose.

M. Pieters souligne la réflexion nécessaire sur des mécanismes de travail qui permettraient de gagner du temps et de l'énergie, ainsi qu'une meilleure répartition des travaux aussi au sein du conseil d'administration. Elle trouve qu'on manque d'outils.

Auvergne Rhône-Alpes

T. Pirillo : la délégation a eu vent de ce problème via un architecte du patrimoine. Il est apparu que le cv d'une conservatrice-restauratrice était utilisé par deux entreprises pour répondre à un marché sans qu'elle soit au courant.

Invité : Augustin Laforêt, conservateur-restaurateur diplômé de l'École de Tours (2015) installé en Saône et Loire.

Une juriste contactée par N. Akin a conseillé, dans l'objectif d'être dissuasif :

- Éviter une action solitaire, il est plus facile de passer par une représentation professionnelle ou un syndicat,
- Partager cette information auprès des DRAC des communes, du ministère de la Culture pour les informer que ces pratiques existent,
- Dans le dossier candidature, c'est difficile, pour les services d'appels d'offres, de demander des attestations, la procédure est très rigide. Mais les maîtres d'œuvre et d'ouvrage peuvent demander les documents attestant que les personnes dont le CV est utilisé et qui sont proposées, sont déjà engagés contractuellement (salarié, sous-traitant) avec l'entreprise candidate.

M. Joubert : A. Méthivier a parlé d'un groupe de travail sur les marchés publics. Il faudrait que l'action soit entreprise au niveau national à l'attention du ministère.

Et peut-être lancer un appel à témoignages pour savoir si beaucoup de collègues sont touchés ?

T. Pirillo : Elle informe quant à elle systématiquement les architectes du patrimoine qu'elle rencontre professionnellement et a ajouté sur son CV une mention. Un rendez-vous avec la DRAC est également envisagé.

M. Pieters : Il est important de pouvoir collecter des éléments concrets et juridiquement utilisables.

On peut faire appel à la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) si on a des difficultés pour obtenir des pièces qui sont normalement accessibles à tous : on peut demander l'avis d'attribution, le rapport d'analyse des offres (pour l'entreprise qui a remporté le marché. Ce

sera peut-être plus difficile si l'entreprise n'a pas remporté le marché). Peut-être la FFCR peut-elle essayer d'avoir ces documents ?

M. Pieters quant à elle, demande quasi systématiquement à consulter les pièces, si on lui pose la question, elle indique que c'est pour améliorer ses réponses aux marchés (et c'est vrai que ça donne également des informations à ce sujet).

M. Joubert : vous n'allez pas faire remonter d'informations au ministère ?

L. Rouillé : si, c'est prévu. Le conseil d'administration voulait entendre d'abord la délégation à ce sujet, avant de décider les actions à mener dans les jours à venir.

B. Dadillon : Il y a également une fiche dont la rédaction est prévue pour informer la profession.

Occitanie

● Signature électronique

Récemment la déléguée a dû fournir une signature certifiée. En tant qu'entreprise individuelle, peut-on y échapper (cela a un certain cout, surtout au niveau 4) ?

L. Rouillé : la signature électronique était devenue obligatoire sur les marchés publics. Désormais, chaque acheteur peut décider s'il la demande pour les équipes retenues pour les marchés publics, mais dans ce cas, cela doit être indiqué dès publication du marché.

Le niveau 5 ne pourrait pas suffire ? Il semblerait que ce soit l'acheteur qui soit décisionnaire du niveau choisi.

● Blog des délégations

Peut-on utiliser des articles de conservateurs-restaurateurs, ou seulement l'actualité de la délégation ? Les délégations animent leur page de blog comme elles le souhaitent du moment qu'il s'agit de conservation-restauration ou de l'objet de l'association en général (cf. statuts de la FFCR, objet de l'association). Elles peuvent demander l'activation quand elles le souhaitent et sont prêtes à publier. Il leur sera alors envoyé un lien de connexion pour administrer leur page. Il est également possible de visionner la séance de démonstration qui a été faite par le constructeur du site à ce sujet. Les délégations sont administratrices de la page c'est à dire qu'elles doivent également veiller à ce qu'il n'y ait aucun propos problématique (mise en cause de professionnels, incitation à la haine...).

Pays de la Loire

● Facturation sur les plates formes

La facturation électronique va devenir obligatoire et cela aura sûrement un cout. La signature électronique sera-t-elle requise ? Ce serait bien que la FFCR puisse communiquer sur le sujet car petit à petit, toutes les formes d'entreprise vont être concernées, y compris les auto-entreprises. Il est difficile de conseiller des prestataires sans faire de publicité, et les structures plus ou moins publiques comme le CCI. Apparemment ce serait possible (à vérifier) via Chorus Pro.

III. Communication

Communication « externe »

● Campagne photo

Il y a un projet de nouvelle campagne photo en région

● Site internet

- Question sur l'ordre aléatoire des noms : oui c'est voulu, par souci d'équité, mais il est possible de chercher un nom en particulier en tapant le début du nom ou du prénom dans le champ « recherche » et aussi de faire le choix d'une recherche alphabétique.
- Signalement d'anomalie : sur la page <https://ffcr.fr/la-ffcr/delegations-regionales/>
 - Il est dommage que ce soit une région sans délégation qui apparaisse par défaut
 - sur le téléphone, la carte disparaît et on ne voit que la région Hauts de France ou justement il n'y a pas de délégation

IV. Fonctionnement interne

Gestion courante (conseil d'administration)

● Les dates de réunion

Du conseil d'administration et avec les délégations ont été fixées, elles feront l'objet d'un email aux délégations prochainement :

Assemblée générale pourrait être le 3 avril – reste à confirmer

Conseil d'administration

Mardi 9 septembre – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 7 octobre – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 4 novembre – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 2 décembre – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 6 janvier – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 3 février – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 3 mars – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 7 avril – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 5 mai – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 2 juin – 19-22h – mixte présentiel/visio

Mardi 7 juillet – 19-22h – mixte présentiel/visio

Avec les délégations

Vendredi 21 novembre 2025 - journée - présentiel (date avant assemblée générale)

Vendredi 23 janvier 2026 - journée - présentiel (date avant assemblée générale)

Visioconférence vendredi 19 juin 16-20h